



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57358

## Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie. De nombreux professeurs d'histoire et de géographie souhaitent que ces deux disciplines soient reconnues dans le projet de loi d'orientation sur l'école, actuellement en préparation, par une mention explicite dans le « socle des enseignements fondamentaux ». Dans le système éducatif français, ces disciplines constituent, en effet, un pilier essentiel de la formation humaniste et civique de tous les élèves, leur permettant ainsi de comprendre le monde contemporain et la société afin qu'ils puissent s'y insérer en citoyens responsables, conscients de leurs droits, de leurs devoirs et des principes qui les fondent. Ils proposent que ces matières soient évaluées, comme aujourd'hui, par une épreuve écrite obligatoire pour tous les élèves au brevet des collèges et qu'elles soient maintenues comme épreuves terminales obligatoires au baccalauréat, quelle que soit la série. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position en la matière.

## Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'École dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3ème. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57358

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1235

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3806